

RÉSOLUTION OENO 6/2004

VINS - COLLAGE MODIFICATION DE LA FICHE EXISTANTE

L'ASSEMBLEE GENERALE

VU l'article 2 paragraphe 2 ii de l'accord du 3 avril 2001 portant création de l'organisation internationale de la vigne et du vin

AYANT PRIS CONNAISSANCE des travaux de la sous-commission des méthodes d'analyse et d'appréciation des vins et du groupe d'experts *Code international des pratiques œnologique*";

VU les résolutions Oeno 28/2000 et Oeno 35/2000 votées par l'assemblée générale de Paris (France)

DECIDE

SUR PROPOSITION de la Commission II "Œnologie" de modifier dans ledit *Code international des pratiques œnologiques* la fiche collage (fiche 3.2.1),

PARTIE III

Chapitre 3: Vins

3.2.1 - Collage

Ajouter dans la prescription b):

- Kaolin et Caséinate de potassium.